

Réf: Dossier 370328

Avis de constitution

SOCIETE « ANDELZA »

Siège ABIDJAN COMMUNE DE COCODY QUARTIER
ANGRE NON LOIN DU CHU D'ANGRE LOT 2802 ILOT 322 .,
Lot 2802, Ilot 322

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/06/2024, et enregistrés au CEPICI le 09/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANDELZA »

Objet : CONSEILS SPORTIFS-
GESTION ET NEGOCIATION DE CONTRATS
SPORTIFS (agent de sportifs professionnels)-
INTERMEDIATION-
GESTION DE CARRIERE SPORTIVE-
GESTION D'IMAGE ET ASSISTANCE JURIDIQUE-
PLACEMENT DE JOUEURS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COMMUNE DE COCODY QUARTIER

ANGRE NON LOIN DU CHU D'ANGRE LOT 2802 ILOT 322 .,
Lot 2802, Ilot 322

Dirigeant(s) M TANO KABRAN JEAN MARC (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-13173 du 17/12/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°78094/GTCA/RC/2024 du 17/12/2024

